



SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERNHES Gilbert, Maire.

Convocation : 23/09/2024

Etaient présents : Mmes ANDRIEU.CHANUSSOT. CORBIERE Mrs BLANQUET.BRAHMI. D'HOSTINGUE. ROQUES. SOULE. VERNHES.

Procuration : 1

Absents ayant donné procuration : M LAFON.

M Michel D'HOSTINGUE a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit.

Validation appel d'offre pour la Côte Vieille

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre. La Commission va les rencontrer afin d'éclaircir quelques chiffres et de bien faire le point sur les travaux.

A l'issue de la rencontre, M le Maire est autorisé à l'unanimité par le Conseil Municipal à signer le devis retenu.

Compte-rendu de la visite avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) pour la réhabilitation de l'ancienne école

L'AMO a convoqué 3 architectes qui doivent venir sur place et qui ensuite nous enverront leur proposition respective.

Création d'emploi du futur agent technique (CDD)

Un candidat ayant une formation d'électricien a été retenu. Un CDD de 3 mois va lui être proposé afin qu'il puisse travailler, en binôme avec l'agent en poste, pour lui assurer une formation avant le départ à la retraite de ce dernier à la fin de l'année.

Délibération n° 2024-4 : COTE DU DRAGON – CESSION TERRAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à une régularisation concernant la parcelle E 111 appartenant à des administrés et la parcelle E 158 appartenant à la commune, qui se trouve sous l'emprise de la RD 30 et du domaine communal.

Le Conseil Municipal décide de céder à titre gratuit la partie du domaine public que les administrés utilisent actuellement comme terrasse (attenant au E 177) ; Ils devront laisser un droit de passage pour l'entretien du mur de soutènement et auront interdiction de clôturer ou fermer le terrain.

Ces derniers s'engagent à céder à titre gratuit à la commune la parcelle E 113 (32 m²) leur appartenant et située sur la rive du Dadou.

Les frais de notaire seront à la charge des administrés acquéreurs.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

Questions diverses

Une demande de devis a été faite pour le dégrilleur du poste de relevage de la commune auprès de deux entreprises. Un rendez-vous va être pris avec celles-ci afin d'étudier leur devis.

L'appel d'offre pour la desserte en eaux usées du futur lotissement a été publié le 26 septembre. Les entreprises ont jusqu'au 16 octobre pour remettre leurs offres.

Le devis pour l'appartement au-dessus de la mairie pour l'isolation de la chambre et de la salle de bain a été reçu. Le conseil municipal est d'accord pour qu'il soit signé.

La MJC nous a fait passer un devis pour des rideaux pour la scène de la salle communale. Le conseil municipal donne son accord à la MJC pour effectuer ce projet.

Concernant les concessions au cimetière, elles étaient jusqu'à maintenant à perpétuité, le conseil municipal envisage de les passer à 30 ans pour un prix inchangé à savoir 50 euros le m².

Fin de la réunion à 23 h 30

Le secrétaire de séance



Le Maire

